

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises	P1
Mobiliser le potentiel académique pour réussir les transitions	E402

La Commission Permanente,

- VU** la communication de la Commission européenne relative à l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation (2014/C 198/01) du 27 juin 2014, et celle du 19 octobre 2022 (2022/C 414/01) publiée au Journal officiel de l'Union européenne du 28 octobre 2022,
- VU** le régime cadre exempté n° SA.111723 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-9, L1111-10, L1611-4, L4221-1, L4252-1 et suivants,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** le Code de l'Education et notamment l'article L214-2,
- VU** le Code de la santé publique,
- VU** la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par délibération du Conseil régional,
- VU** le Contrat de Plan Etat Région (CPER) signé le 25 février 2022,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 25 Septembre 2020 approuvant la convention cadre de coopération stratégique entre la Région Pays de la Loire et le CEA Tech,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 25 septembre 2020 approuvant l'appel à projets « démonstrateur de recherche académique »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 25 Septembre 2020 approuvant la convention cadre de coopération stratégique entre la Région Pays de la Loire et le CEA Tech,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil Régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil

Régional à la Commission Permanente,

- VU** la délibération du Conseil Régional du 19 novembre 2021 approuvant la convention de soutien au projet de démonstrateur MOTT IA-phase 1,
- VU** la délibération du Conseil régional des 23 et 24 juin 2022 approuvant les conventions départementales d'exécution du CPER ESRI 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant la stratégie régionale en faveur du dialogue sciences-société (2023-2028),
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 octobre 2023 affectant une autorisation de programme de 1 000 000 € pour favoriser la contribution de la science dans le cadre du dispositif « Territoires d'expérimentation »,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 19 et 20 décembre 2024 approuvant le Budget Primitif 2025 notamment son programme E402 « Mobiliser le potentiel académique pour réussir les transitions »,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Economie, Agriculture, Industries agroalimentaires, Pêche, Emploi, Formation continue, Enseignement supérieur et Recherche, International, Numérique

Après en avoir délibéré, décide,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 36 000 € pour la prise en charge des dépenses relatives à la préparation de visites de laboratoires pour les entreprises et pour le grand public,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 200 000 € pour l'accompagnement de projets de maturation dans le cadre du projet stratégique « accélérer le transfert des résultats de la recherche dans l'économie »,

Soutien régional au GIS Biogenouest (2026–2027) pour l'appui au projet VISIR de mise en visibilité des équipements scientifiques à destination des acteurs socio-économiques.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de fonctionnement de 103 000 €, sur un montant subventionnable de 206 000 € HT, aux actions d'animation et de promotion des plateformes du réseau Biogenouest suivant la répartition figurant en annexe 1,

D'AFFECTER

l'autorisation d'engagement correspondante

D'APPROUVER

les deux conventions présentées en annexes 2 et 3

D'AUTORISER

la Présidente à les signer

Réseau CURIE

D'ATTRIBUER

une subvention de fonctionnement de 20 000 € sur une dépense subventionnable de 75 801 € HT, à l'Université d'Angers, pour l'organisation de la manifestation nationale intitulée « congrès du réseau C.U.R.I.E »,

D'AFFECTER

l'autorisation d'engagement correspondante.

Soutien au CEA Tech Pays de la Loire pour son plan de ressourcement scientifique 2025

D'ATTRIBUER

une subvention d'investissement de 288 660 € sur une dépense subventionnable de 444 100 € HT, au CEA Tech Pays de la Loire pour le soutien au plan de ressourcement scientifique pour l'année 2025,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante,

D'AUTORISER

la prise en compte des dépenses à partir du 1er novembre 2025,

D'APPROUVER

les termes de la convention figurant en annexe 4,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

Projets de « démonstrateur de recherche académique »

D'ATTRIBUER

une subvention d'investissement de 712 036 €, sur une dépense subventionnable de 1 036 624 € HT au CNRS, en soutien à la phase 2 du projet de démonstrateur MOTT IA,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante

D'APPROUVER

les termes de la convention présentée en annexe 5,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

D'ATTRIBUER

une subvention d'investissement de 568 400 €, sur une dépense subventionnable de 950 000 € HT en soutien à la phase 1 du projet de démonstrateur CH2EESE,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante

D'APPROUVER

les termes de la convention présentée en annexe 6,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer

D'APPROUVER
les termes de l'avenant n°1 à la convention n° 2021_14896 relatif au projet HEALTHPASE, présenté en annexe 7,

D'AUTORISER
la Présidente à le signer.

Dispositif territoires d'expérimentation :

D'ATTRIBUER
un montant total de subventions d'investissement forfaitaire de 394 000 € suivant la répartition proposée en annexe 8 et l'affectation votée lors de la session du conseil régional du 19 octobre 2023 (2023_08554),

D'APPROUVER
les conventions-types avec les organismes privés et publics présentées en annexes 9 et 10,

D'AUTORISER
la Présidente à signer les conventions correspondantes, conformément à la convention-type approuvée par la présente Commission permanente.

D'ATTRIBUER
une subvention d'investissement d'un montant de 98 000 € sur une dépense subventionnable de 140 000 € HT, à l'IMTA, dans le cadre de l'affectation votée lors de la session du conseil régional du 19 octobre 2023 (2023_08554),

D'APPROUVER
les termes de la convention présentée en annexe 11,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer.

D'APPROUVER
la mise à jour du règlement d'intervention du dispositif Territoire d'Expérimentation présenté en annexe 12.

Chaire design XP SUP

D'APPROUVER
les termes de l'avenant 1 à la convention n° 2024 11519 relatif à l'accompagnement de la chaire de recherche européen en Design XP SUP pour le développement de campus durable de l'Ecole de Design Nantes Atlantique présenté en annexe 13,

D'AUTORISER
la Présidente à le signer

Programme de recherche Booster

D'ATTRIBUER

Une subvention de 45 000 € sur un montant subventionnable de 45 000 € subventionnable HT à l'université Côte d'Azur Nice pour accompagner le programme de recherche sur l'impact du programme régional Booster sur les étudiants entrepreneurs en Pays de La Loire.

D'AFFECTER

une autorisation de programme 45 000 € pour accompagner le programme de recherche sur l'impact du programme régional Booster sur les étudiants entrepreneurs en Pays de La Loire au titre du dispositif "territoire d'expérimentation".

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention correspondante, selon le modèle de convention type, présenté en annexe 10.

Actions Jeunes et Sciences 2025-2026

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 40 000 € au titre des actions régionales « Jeunes et Sciences » 2025-2026.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : Samia SOULTANI-VIGNERON, Laurent DEJOIE, Philippe HENRY, Constance NEBBULA, Barbara NOURRY.